



## AVIS D'INFORMATION AUX PROPRIETAIRES DE ZONES HUMIDES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, et conformément au SDAGE 2016-2021, le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude pour la mise en place d'un Plan d'Actions Stratégiques des Zones Humides à l'échelle du Bassin versant du Chéran.

Le Bureau d'étude BRL Ingénierie et ECOSYLVE ont été mandaté pour la réalisation de cette étude.

Ces bureaux d'études seront amenés à prospecter sur les zones humides présentes sur votre commune à partir du mois d'Août 2020 afin d'effectuer des relevés de terrain (*végétation, périmètre de la zone humide, sondages pédologiques etc.*).

Ces prospections seront réalisées sur des parcelles publiques et privées.

Compte tenu du nombre très important de zones humides à l'échelle du bassin versant du Chéran (442 zones), chaque propriétaire riverain ne pourra pas être prévenu à l'avance du passage des intervenants.

Merci de leur réserver un bon accueil.

En cas de refus de votre part pour accéder sur les zones humides dont vous êtes propriétaire, nous vous demandons d'en informer le SMIAC aux coordonnées indiquées ci-dessous, en nous indiquant la localisation de votre propriété, numéros de parcelles, section cadastrale.

### **Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran**

60 C Chemin du Moulin

74 150 MARIGNY-SAINT-MARCEL

04.50.68.26.11

[smiac@cheran.fr](mailto:smiac@cheran.fr)